



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC **Dépôt du projet de règlement 533**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026 à 19 h 00, le conseil municipal de Godmanchester a déposé le projet de règlement 533 relatif à la démolition d'immeubles, ce projet de règlement sera adopté à une séance subséquente;

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 9^e jour de mars deux mille vingt-six.

Original Signé

Jean-Virgile Tassé-Themens,
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site internet de la municipalité, Godmanchester, le 9^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour de mars deux mille vingt-six.

Original Signé

Jean-Virgile Tassé-Themens,
Directeur général par intérim